

COMPTABILITE

1 : Introduction

1.1 Définition et objectifs de la comptabilité :

- La comptabilité est un système d'information financière qui fournit, selon un ordre précis, des données chiffrées (en unités monétaire) :
- pour décrire une situation et son évolution
- pour servir de base à des prévisions
- pour comparer celle-ci à la réalité
- pour faciliter la prise de décision
- **collecter des informations de base** (ex : factures, extraits de comptes bancaires,...)
- **traiter les informations de base**, c'est-à-dire classer les documents et les enregistrer dans la comptabilité sous forme conventionnelle
- **établir et interpréter des infos** élaborées (pour le gestionnaire et pour les tiers)
- **L'objectif de la comptabilité** est de fournir des renseignements à l'entrepreneur et au tiers ainsi que de faciliter la gestion et le contrôle de l'entreprise.

1.2 Classification de la comptabilité :

- **La comptabilité générale** concerne toutes les entreprises, elle est obligatoire et doit être tenue en respectant les critères légaux.
- Objectifs :
- établir la situation patrimoniale de l'entreprise (le patrimoine est défini par ce que l'entreprise possède et par ce qu'elle doit).
- déterminer le résultat en analysant ses composantes en fonction de leur nature
- élaborer des informations qui vont permettre à l'entreprise :
- de remplir ses obligations fiscales et sociales.
- d'obtenir certains avantages
- d'emprunter
- d'informer ses propriétaires
- **La comptabilité analytique** consiste à analyser les coûts et les résultats par produits, par groupes de produits ou par activités.
- Objectifs :
- déterminer les coûts des biens et services achetés ou fabriqués, ce qui permet d'évaluer la production et de déterminer le résultat par produit ou par groupe de produits
- analyser les conditions internes d'exploitation

- prendre des décisions (tel que l'abandon ou le maintien de produits non rentables...)

Utilité de la comptabilité :

- La compta est un outil de gestion
- La compta peut être utilisée comme moyen de preuve entre commerçants pour faits de commerce (à condition que cette comptabilité soit tenue de manière régulière).
- La compta permet de remplir certaines obligations :
 - sociales : déclaration trimestrielle à l'ONSS
 - fiscales : déclaration TVA, déclaration à l'impôt des personnes physiques ou déclaration à l'impôt des sociétés
- la compta permet d'obtenir certains avantages ou subsides.

1.3 Les comptes annuels

Toute entreprise qui doit tenir une comptabilité complète à partie double sur base des données comptables de fin d'exercice, doit établir des comptes annuels (documents de synthèse destinés à informer les actionnaires et les tiers).

- les comptes annuels se composent :
 - du bilan : synthèse du patrimoine de l'entreprise.
 - du compte de résultats : il comprend les charges et les produits
 - de l'annexe

2 : Le bilan

2.1 Définitions

- Le bilan est un tableau qui synthétise à un moment donné la situation du patrimoine d'une entreprise.

Ce bilan est présenté dans une perspective de continuité.

- Le patrimoine est l'ensemble des avoirs (ce que l'on possède) et des dettes (ce que l'on doit) d'une personne, d'une entreprise.
- Une entreprise a son patrimoine propre, distinct de celui de son propriétaire.
- En ce qui concerne le patrimoine des entreprises individuelles, il regroupe les avoirs et les dettes du propriétaire en relation avec son activité commerciale.

Un bilan comptable est un document qui synthétise à un moment donné ce que l'entreprise possède, nommé "actif" (terrains, immeubles, etc.) et ses ressources, nommé "passif" (capital, réserves, crédits, etc.).

2.2 Constitution et évolution du patrimoine de l'entreprise

- Lors de la création de son entreprise, c'est-à-dire de son patrimoine, l'entrepreneur peut effectuer : - des apports en numéraire (en espèces)
- des apports en nature qui seront soit des biens matériels (ex : du mobilier, un immeuble,...) soit des biens immatériels (ex : fonds de commerce : ensemble des biens corporels et incorporels groupés par un commerçant pour l'exercice de sa profession).
- L'évolution de ce patrimoine peut s'effectuer avec ou sans ressources nouvelles (ex avec ressources nouvelles : achat d'un camion à crédit ; ex sans ressources nouvelles : achat de mobilier au comptant).

2.3 La structure du patrimoine de l'entreprise

- Le patrimoine de l'entreprise est divisé en Actif et Passif.

a) ACTIF :

- L'actif est constitué des avoirs et des créances de l'entreprise, c'est-à-dire de ses moyens d'action. En réalité ce n'est autre que l'utilisation des ressources financières qui ont été mise à la disposition de l'entreprise.
- Le bilan reprend d'abord les actifs les moins liquides et ensuite, les actifs les plus liquides.
- Les actifs immobilisés :
 - Les actifs immobilisés sont les avoirs et les créances que l'entreprise va conserver de manière durable (c'est-à-dire à plus d'un an).
 - Les immobilisations corporelles : il s'agit de droits réels sur des biens matériels dont la durée d'utilisation est supérieure à 1 an (ex : terrains, construction).
 - Les immobilisations incorporelles : il s'agit de droits réels sur des éléments immatériels dont la durée d'utilisation est supérieure à 1 an (ex : les marques, les brevets).
 - Les immobilisations financières : il s'agit notamment des actions émises par d'autres entreprises que l'entreprise détient à plus d'un an.

- Les actifs circulants :

- Les actifs circulant sont les avoirs et les créances de l'entreprise qui se renouvellent constamment.

- Les actifs circulants se composent des valeurs réalisables et des liquidités (valeurs disponibles).

- Il s'agit des avoirs et des créances qui sont destinés, à plus ou moins brève échéance, à être transformés en liquidités.

Les valeurs réalisables sont constituées :

- des stocks : marchandises, matières premières, fournitures,...

- des créances : commerciales, c'est-à-dire de celles qui découlent de ventes relatives à l'activité courante de l'entreprise ou autres (prêt au personnel,...)

- des placements de trésorerie qui servent parfois à gérer un excédent de liquidité et à le rendre productif grâce aux intérêts perçus. Ces placements sont constitués des dépôts à terme, des obligations et des actions (pour autant qu'elles soient détenues à court terme).

- Les liquidités sont constituées :

- de la caisse

- des comptes à vue auprès des banques

- des comptes à vue auprès de l'OCP

b) PASSIF

- Le passif est constitué des ressources financières mises à la disposition de l'entreprise. Par le ou les propriétaires ou par les tiers. C'est-à-dire que ce sont des dettes que l'entreprise doit rembourser.

- Ces dettes peuvent être soit exigibles (ex : emprunts) soit non-exigibles (ex : capital).

- une dette est exigible à partir du moment où un créancier peut en exiger le paiement à une échéance bien déterminée.

- les ressources sont subdivisées selon leur origine :

- capitaux propres

- capitaux étrangers provenant d'emprunts ou de dettes suite à un achat à crédit.

- Selon leur durée :
- capitaux permanents constitués des capitaux étrangers à rembourser après un an et des capitaux propres
- capitaux à court terme constitués des capitaux étrangers à rembourser dans l'année.

2.4 Analyse sommaire d'un bilan

- Le total du bilan permet de situer l'importance de l'entreprise
- La structure :
 - du passif indique le type de financements faits par l'entreprise :
 - recours aux capitaux propres ou aux capitaux étrangers
 - financement à long terme ou à court terme
 - de l'actif mentionne les moyens d'action dont dispose l'entreprise :
 - capitaux fixes ou circulants
- L'équilibre financier vise à déterminer si les capitaux permanents financent les capitaux fixes et par conséquent, si les actifs circulants pourraient permettre le remboursement des dettes à court terme.

3 : Le compte de résultat

3.1 Définitions

- Le compte de résultat est un tableau de synthèse qui regroupe les charges et les produits d'un exercice comptable. Il est présenté par exercice comptable.
- Les charges sont les coûts supportés et relatifs à un exercice comptable.
- Les produits sont les revenus enregistrés et afférents à un exercice comptable.
- Le résultat (bénéfice ou perte) est la différence entre la somme des produits et la somme des charges.
- Le compte de résultat mentionne le résultat courant, le résultat exceptionnel et l'impôt

Le compte de résultat est un document comptable synthétisant la totalité des charges et des produits d'une entreprise ou autre organisme ayant une activité marchande, pour une période donnée, nommée exercice

Ce document donne le résultat net, c'est-à-dire ce que l'entreprise a gagné (bénéfice) ou perdu (perte) au cours de la période, lequel s'inscrit au bilan.

3.2 Les liens entre le bilan et le compte de résultat

- Toute opération faisant intervenir des charges ou des produits a une contrepartie dans le bilan
- En fin d'exercice, le résultat est reporté au passif du bilan
- si le résultat est une perte, il viendra diminuer les ressources de l'entreprise ; si le résultat est un bénéfice, il viendra augmenter les ressources de l'entreprise.

3.3 Utilisation

Le compte de résultat fait partie, comme le bilan et diverses annexes comptables, des documents comptables de synthèse qui sont conçus pour l'information financière des personnes

Tant internes à l'entreprise : direction, personnel

Qu'externes à celle-ci, mais ayant une situation d'ayant-droits : fisc, actionnaires, banquiers, fournisseurs, etc.

Pour qu'ils puissent juger de la performance et de la rentabilité de l'entreprise.

4.5 Exemple

Présentation d'un compte de résultat en liste, avec mise en évidence des soldes intermédiaires de gestion et de leur pourcentage comparé au chiffre d'affaires. Cette comparaison est faite pour répondre à la question : "dans 1 unité de chiffre d'affaires, quelle est la part de tel résultat ?".

Dans l'exemple ci-dessous, l'excédent brut d'exploitation représente près de 52 % du chiffre d'affaires.

Lorsque le résultat est négatif, cette analyse perd de son sens.

4 : La Balance

4.1 Définition

La balance comptable est un état d'une période, établi à partir de la liste de l'ensemble des comptes du grand-livre de l'entreprise et comprenant l'ensemble des totaux en débit et crédit de ces comptes et par différence l'ensemble des soldes débiteurs et créditeurs.

La balance comptable est un état d'une période, établi à partir de la liste de l'ensemble des comptes du grand-livre de l'entreprise (qu'ils soient de bilan ou de gestion) et comprenant l'ensemble des totaux (ou masses) en débit et crédit de ces comptes et par différence l'ensemble des soldes débiteurs et créditeurs.

4.2 Enjeux de la balance comptable

La balance est une aide principale pour contrôler la comptabilité et par conséquent le bilan et le compte de résultat.

La balance montre l'état de chaque compte pour la période. La balance de fin d'exercice est une synthèse du bilan. Elle sert à faire le lien directement des documents financiers à contrôler avec le logiciel de comptabilité. Il suffit de pointer les comptes à contrôler avec le détail de ce compte (le grand livre) pour pouvoir s'assurer que les documents informatiques sont cohérents.

C'est aussi avec la balance qu'il est envisageable de contrôler la déclaration de TVA et de s'assurer de son enregistrement mais aussi de son règlement.

4.3 Caractéristiques d'une balance

a) Présentation d'une balance

Dans sa présentation courante, pour chacun des comptes (classés dans l'ordre du plan comptable), la balance fait apparaître :

- Le numéro du compte ;
- L'intitulé du compte ;
- Le total des débits ;
- Le total des crédits ;

Le solde du compte, qui apparaît dans la colonne «Solde débiteur» ou «Solde créditeur» selon le cas.

Un solde est dit «débiteur» si le total des débits est supérieur au total des crédits, et «créditeur» dans le cas inverse.

b) Un équilibre indispensable

La balance doit être équilibrée, c'est-à-dire que le total des débits doit être égal au total des crédits (ou le total des soldes débiteurs doit égaler le total des soldes créditeurs). Cet équilibre sert à vérifier que les opérations ont été correctement enregistrées (en respectant le principe de la partie double).

Cependant, une balance équilibrée ne forme qu'une indication : les erreurs peuvent se compenser et la balance ne permet pas de détecter les erreurs d'imputation de compte (utilisation d'un compte inapproprié).

4.4 Les différents types de balance

a) La balance avant inventaire

La balance avant inventaire propose une vue synthétique des comptes de situation et de gestion avant les travaux d'inventaire. La constatation de la dépréciation de certains éléments d'actif, la mise à jour des stocks de la régularisation des comptes de gestion ont permis d'ajuster la comptabilité à la situation réelle de l'entreprise et d'en proposer une image fidèle. Par conséquent, il convient de clore les comptes pour déterminer le résultat de l'exercice et présenter les documents de synthèse :

Au début de l'exercice suivant, les soldes des comptes de bilan sont reportés lors de la réouverture du journal et du grand livre.

b) La balance après inventaire

Une balance est établie par reproduction de la balance avant inventaire corrigée de la totalité des écritures d'inventaire. Elle présente l'état des comptes en fin d'exercice.

Bilan ;

Compte de résultat ;

Annexe légale.

c) La balance de clôture

Cette balance ne regroupe plus que les comptes de bilan, résultat net compris, puisque les comptes de gestion ont été soldés.

Les comptes de bilan sont soldés à leur tour pour clore définitivement l'exercice alors que le journal et le grand livre sont fermés après la dernière écriture.